

**FICHE DE POSTE  
ENSEIGNANT REFERENT POUR LES USAGES NUMERIQUES (ERUN)  
ASH**

**1. Missions**

Les missions des enseignants exerçant dans le cadre des ERUN sont les suivantes :

**Missions générales de l'enseignant de l'ERUN ASH**

- Développements et accompagnement des ressources documentaires (veille, recherche, mise à disposition et portage de documents...);
- Développement du numérique dans les pratiques d'enseignement, de formation, de gestion et d'administration au sein du premier degré.

**Missions spécifiques dans le domaine du numérique**

Ces missions se déclinent au niveau départemental sous l'autorité de l'adjointe au DASEN chargée du numérique et de l'ASH.

Mission d'impulsion, d'information et de production :

- Impulsion et accompagnement des projets pédagogiques intégrant l'utilisation du numérique ;
- Recensement des pratiques positives, diffusion dans le département après validation par l'IN Numérique, également à travers le site départemental et Prim Tice ;
- Elaboration, mutualisation (notamment au sein du groupe départemental TICE) et diffusion de documents et d'informations par divers canaux : sites, forums, bulletin électronique, listes ... ;
- Veille éducative sur l'actualité des publications de ressources numériques et l'évolution des outils numériques et de leurs usages, notamment tout ce qui a trait à l'ASH ;
- Création et/ou aide au maintien des sites Internet de circonscription et des sites thématiques, en particulier la partie dédiée à l'ASH ;
- Accompagnement, le cas échéant, en appui aux conseillers pédagogiques de circonscription et aux ERUN de circonscriptions, des opérations nationales (évaluations, bases-élèves,...).

Mission de conseil :

- **auprès de l'adjointe au DASEN chargée de l'ASH**
- **auprès des enseignants** (équipements, ressources pédagogiques, modalités de mise en œuvre, organisation pédagogique, évaluation...);
- **auprès de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE) de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)**, notamment pour l'attribution du matériel pédagogique adapté aux élèves scolarisés en situation de handicap via un compte rendu

Mission de formation :

- auprès des enseignants :
  - o par la contribution aux stages de formation continue et aux animations pédagogiques des circonscriptions, notamment dans le domaine de l'ASH ;
  - o par la mise en œuvre d'ateliers de pratiques, accompagnement du volet numérique du projet d'école et l'accompagnement de projets de classe ;
  - o par le soutien aux équipes de circonscription (préparation d'animations, réalisation de supports de formation...);

## 2. Compétences attendues

Le document de référence est le C2i® niveau 2 « Enseignant » (C2i2e).  
Sa possession sera valorisée.

On attendra particulièrement des candidats aux missions définies :

- Une double compétence, technique et pédagogique, prenant appui sur une expérience d'enseignant en matière d'utilisation des TICE.
- Une capacité à animer et former un groupe d'enseignants, à rassurer, à proposer les points d'appui nécessaires à l'évolution des pratiques.
- Une capacité d'analyse des pratiques pédagogiques existantes dans les classes pour favoriser une réflexion pédagogique transversale liée à l'utilisation des technologies, sans se substituer aux maîtres.
- Une attitude qui, sans être strictement technicienne (entretien des machines, réparation, maintenance...), doit permettre de pouvoir intervenir et configurer le matériel pour l'adapter au projet pédagogique de l'enseignant.
- Une attitude de veille éducative et technologique.
- Une capacité à soutenir les équipes de circonscription dans l'utilisation des outils informatiques (action de conseil et première maintenance auprès des IEN, CPC et secrétaires de circonscription).

**La détention du CAFIPEMF – option « Technologies et ressources éducatives » sera privilégiée,** sans être une condition nécessaire préalable, sera également valorisée et constituera, à terme, un élément dont la possession est indispensable au poste.

**Titulaire d'un CAPA-SH,** l'ERUN ASH montre :

- des capacités d'adaptation lui permettant d'exercer dans un contexte particulier ;
- une expérience dans le domaine de la formation d'adultes,
- le sens de la communication et de la négociation ;
- des capacités d'organisation et un bon esprit de synthèse;
- le sens du travail en équipe ;
- le sens du partenariat ;

Expériences professionnelle souhaitée :

L'expérience de mise en œuvre des TICE dans des actions d'enseignement à différents niveaux de la scolarité primaire sera appréciée (classes maternelle et élémentaire).

## 3. Implantation du poste – Conditions particulières

Organisation du travail :

L'enseignant est placé sous l'autorité de l'adjointe au DASEN chargée de l'ASH, il lui remet un rapport annuel d'activités qui retrace ses différentes actions dans le cadre de ses missions. Ce rapport annuel est transmis au directeur académique.

Il actualise sa formation personnelle en se tenant informé des nouveautés technologiques relatives à l'utilisation des TICE.

Les missions qu'il exerce sont difficilement compatibles avec un service à temps partiel.

Secteur géographique d'intervention de l'ERUN ASH :

Le secteur est l'ensemble du département, l'ERUN ASH est rattaché à la direction des services départementaux de l'éducation nationale, à Digne les Bains

## 4. Candidature

- lettre de motivation et CV à adresser à Monsieur le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale, (PGRHM) par la voie hiérarchique.